

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 07-01 du 10 septembre 2020

**APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN - PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET MONDIALE, RENFORCER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES – SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 par laquelle la commission permanente est chargée de prendre les dispositions élargissant le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu sa délibération n°I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes dans le cadre de l'axe 3 : engagement citoyen « promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale » et « renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes » de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis :

- 4 000 euros à AVVEJ rencontres 93,
- 5 000 euros à D-brouy Jeunesse (D-BJ),



- 5 000 euros à MEJLESS,
- 5 000 euros à PARFIN,
- 5 000 euros à S'entreprendre,
- 3 500 euros à Les Couturiers,
- 4 500 euros à Solidarité jeunesse,
- 3 500 euros à SFM-AD,
- 5 000 euros à Planet Citizen,
- 4 350 euros à Avenir Écoles Cap Vert,
- 4 000 euros à Communic'art,
- 6 800 euros à Alternatives,
- 5 000 euros à Cousines,
- 3 450 euros à Vidéobus ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*